ARCINS - EN - MEDOC

Le petit Arcinois

Bulletin Municipal n° 32 **Décembre 2016**

Arcinois, Arcinoises, chers amis,

Rien ne va plus, le monde est malade, les êtres se déchirent pour des idéaux, pour des différences d'opinions, de religions ou pour des convictions politiques. Le monde recule, nous devrions pourtant être heureux, la vie est courte, pourquoi se détruire ainsi ? La guerre de religions n'est donc pas finie ? Pourquoi ne pas accepter et respecter le choix de son voisin, ne l'avons-nous pas fait à Arcins ? L'herbe n'est pas plus verte ailleurs, le même soleil réchauffe la planète, peut-être un peu trop d'ailleurs !!! Ne rentrons pas dans la psychose de voir l'ennemi partout, au contraire soyons vigilants, prudents mais respectueux des uns et des autres.

La vie quotidienne nous tourne vers nos responsabilités, à Arcins, le Conseil Municipal et moi-même travaillons pour faire aboutir notre grand projet, porté par la CDC Médoc Estuaire. Des idées contradictoires veulent freiner notre élan, mais notre détermination est là et bien là de façon à concrétiser cette deuxième zone artisanale. Cela amènera de l'activité, du travail et de la vie à Arcins. Le rond point s'achève ainsi que l'accessibilité au cimetière, le reste suivra.

De nombreux habitants vont venir sur notre commune, ils arrivent avec leurs jeunesses et l'envie de vivre avec nous, les anciens, accueillons-les dignement. A l'école, des tablettes et tableaux numériques amèneront de la modernité au sein de l'école, la mairie fait le maximum afin que les enfants de notre école rurale ne soient pas pénalisés par rapport à la Métropole. La Mairie est désormais accessible aux personnes à mobilités réduites, d'autres bâtiments comme l'église le seront prochainement.

Les fêtes approchent à grands pas, j'espère qu'elles seront remplies de joie et d'espoir pour chacun d'entres vous. Que 2017 vous garde en bonne santé ainsi qu'à vos proches, du bonheur et de la réussite dans tous vos projets.

Merci aux commerçants, aux propriétaires viticoles et aux artisans de notre village pour leurs volontés d'entreprendre et bienvenue aux futurs arrivants.

Merci aux corps enseignants pour leurs compétences.

Merci aux associations pour leurs dynamismes.

Merci à vous, amis Arcinois de faire de notre village un lieu où il fait bon vivre.

Joyeuses fêtes à tous.

Le maire, Claude Ganelon

PS : Rendez-vous le 8/01/17 à 16 h pour les vœux de la municipalité et la galette des Rois.

Rendez-vous le 12/02/17 pour le traditionnel repas inter-générations.

La Vie Communale

Cérémonie des vœux

Toute la population arcinoise est attendue à la salle polyvalente **le dimanche 8 janvier 2017 à partir de 16H** pour partager la galette des rois lors de la présentation des vœux 2017 par l'équipe municipale.
A cette occasion, une remise des prix pour récompenser l'illumination des maisons pendant les fêtes sera organisée par l'équipe municipale.

Secrétariat de la Mairie

Les heures d'ouverture sont les suivants :

- Lundi – Mardi – Jeudi de 9H00 à 18H00
- Vendredi de 9H00 à 17H00

Carte d'identité

Leur validité est de 15 ans. Une carte faite à partir du 1/01/2004 a 5 ans de validité supplémentaire (vous n'avez aucune démarche à faire) si vous l'avez eue alors que vous étiez majeur.
En effet, pour les mineurs, la durée de validité des cartes reste de 10 ans

Pratique

Le site internet de la commune fonctionne depuis juin 2013, vous y trouverez des informations tout au long de l'année www.mairie-arcins.fr

Deux bornes à verre et une borne pour les vêtements sont à votre disposition derrière la salle polyvalente.
Une borne à piles est à votre disposition à la Mairie.

Demande de Passeport

A présent, elles sont à déposer auprès de la Mairie de Castelnau. Les pièces à fournir une copie de la carte d'identité en cours de validité, un justificatif de domicile, le timbre fiscal est de 86€ (42€ pour les mineurs de 15 à 18 ans, 17€ pour les moins de 15 ans), 1 photo.
Service ouvert du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 14H à 16H30, prendre un rendez-vous à la Mairie de Castelnau au 05.56.58.21.50.

Incinération des déchets verts

Attention la mairie ne délivre plus d'autorisation de brûlage des déchets verts aux particuliers. Les pompiers nous ont rappelé l'article 16 qui prévoit que « le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit toute l'année sur tout le territoire de la Gironde ».
Vous trouverez ci-dessous les horaires de la déchetterie la plus proche.

Déchetterie de cussac

Ouverte du lundi au vendredi de 13H30 à 17H
Samedi de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H
Dimanche de 8H30 à 12H00
Du 1 avril au 30 septembre fermeture à 18H le soir.

Recensement des jeunes de 16 ans

Les jeunes de nationalité française, filles et garçons, doivent se faire recenser à la Mairie dans les 3 mois qui suivent l'anniversaire de leur 16 ans, muni du livret de famille et d'un justificatif de domicile afin d'être convoqué à la journée d'appel de préparation à la défense.
Une attestation de recensement sera remise au jeune. Cette attestation est indispensable pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (baccalauréat, permis auto et moto…)

Portage de repas à domicile

La municipalité propose un service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées, les jours de classe, au tarif de 3.80 € le repas.
Les mercredis et pendant les vacances scolaires, les personnes âgées peuvent adhérer au service de la CDC Médoc Estuaire au 05.57.88.08.08. pour un prix de 7.25 € le repas.

Location salle polyvalente

Le tarif de la location pour les habitants de la commune est de 240 €
Pour les demandeurs hors commune, le tarif est de 500 €

Inscription sur la liste électorale

Si vous venez d'arriver sur la commune, n'oublier pas de déposer à la Mairie votre inscription sur la liste électorale.

Horaires Poste de Lamarque

Du Mardi au vendredi de 14H15 à 17H15
Samedi de 9H à 12H

Ramassage ordures ménagères

A partir du 31/08/2015, la collecte peut avoir lieu entre 5H et 19H le vendredi.
S'il y a un jour férié dans la semaine, la collecte est décalée au samedi.

Urbanisme

Depuis le 1/07/2015, les dossiers d'urbanisme de la commune sont instruits gratuitement par la DDTM de Langon

Scrutins en 2017

Elections Présidentielles : scrutins les dimanches 23 avril 2017 et 7 mai 2017
Elections législatives : scrutins des 11 et 18 juin 2017

Quelques Réalisations 2016

- Travaux de mise en accessibilité de l'accueil de la Mairie et du bureau de M. Le Maire
  Coût 45156.30 euros TTC
  Subventions obtenues : 23569.20 € (détail ci-après) :
  - réserve parlementaire de M. PINTAT, sénateur de la Gironde : il a accordé 10000€ pour ce projet
  - L'état par la dotation d'équipement des territoires ruraux a accordé 13569.20€.

- La bibliothèque a été complétement réaménagée pendant l'été gracieusement par Sandrine CASTET et Sébastien COIFFARD (parents de Timéo et Luna). Elle est réservée aux enfants de l'école.
  Si vous avez des livres destinés aux enfants de 3 à 12 ans que vous ne souhaitez pas garder, la bibliothèque les accepte bien volontiers pour compléter son fonds de livres.

- La dernière tranche d'assainissement collectif a été réalisée route de Cagnac et mise en fonctionnement.

- Travaux de voirie rue de tramont

- Peinture des boiseries de l'église

- Aux 3 logements locatifs : une chaudière a été remplacée car l'autre était hors service.
  Les menuiseries bois des deux autres logements ont été remplacées par du PVC double vitrage

La bibliothèque

Finances

L'équipe municipale, malgré la baisse des dotations de l'état a choisi de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016.

Les résultats de l'exercice 2015 sont les suivants :

- Section de fonctionnement : excédent antérieur 109 550.75 €
  + recettes de l'exercice + 324286.20 €
  Dépenses de l'exercice - 291 499.26 €
  Donc **excédent de fonctionnement de 142 337.69 €**

- Section d'investissement : excédent antérieur 14 601.23€
  + recettes de l'exercice + 56 639.37€
  Dépenses de l'exercice - 33 160.64 €
  Donc **excédent d'investissement de 38 079.96€**

Règlementation : les bruits gênants

Arrêté du Préfet du 22 avril 2016

	Bruits gênants	dérogation
Voie publique et lieux publics	Interdit tout le temps	Dérogation du Maire ou du Préfet pour des circonstances particulières
Activités professionnelles	Interdit de 20 heures à 7 heures du lundi au samedi et interdit tous les dimanches et jours fériés	Dérogation pour les exploitants agricoles possible en période de récolte
Activités des particuliers, à domicile (tondeuse, bricolage…)	Autorisé les jours ouvrables de 8H30 à 12H30 et de 14H30 à 19H30 Autorisé les samedis de 9H à 12H et de 15H à 19H00 Autorisé les Dimanches de 10H à 12H	Pas de dérogation

La fin du certificat d'hérédité délivré par les mairies

Pour une succession inférieure à 5000 euros les administrés peuvent prouver leur qualité d'héritier aux différents organismes par une attestation signée de l'ensemble des héritiers qui certifie :

- Qu'il n'existe pas de testament ni d'autres héritiers du défunt
- Qu'il n'existe pas de contrat de mariage
- Que les héritiers autorisent le porteur du document à percevoir pour leur compte les sommes figurant sur les comptes du défunt ou à clôturer ces derniers
- Qu'il n'y a ni procès, ni contestation en cours concernant la qualité d'héritier ou la composition de la succession
- Que la succession ne comporte aucun bien immobilier

Pour une succession supérieure à 5000€, un acte de notoriété est établi par le notaire.

Informations à noter

Attention, pas de ramassage des débris de jardins fin décembre. Le prochain ramassage aura lieu le mercredi 25 janvier 2017.
Si votre dépôt dépasse 1 Mètre cube, merci d'appeler le secrétariat de la Mairie pour louer la remorque au tarif de 20 euros.

Traitement frelons asiatiques

Nous vous rappelons que la Mairie a acquis un équipement afin de traiter les nids de frelons asiatiques. N'hésitez pas à contacter la Mairie si vous découvrez un nid chez vous.

Repas de quartier à Cagnac

Comme chaque année, le repas de quartier de Cagnac a réuni la population dans la bonne humeur…

Les nouvelles activités à Arcins en 2017

Au 3 route de Pauillac, EC pneus service MONTAGE/EQUILIBRAGE /REPARATIONS PNEUMATIQUES. Vous commandez vos pneus sur internet et EC pneus service les pose sur votre véhicule. Contact au 06.50.19.46.75

Au 3 rue du bourg s'est installé un cabinet d'infirmières depuis le mois de Juin 2016

Contact Angélique ALLIER au 06 13 95 04 88 et Hélène BERNARD au 06 31 95 30 11

M. Rambaud au garage RD 2 rue du Gay pose sur votre véhicule les pièces que vous commandez sur internet. Contact au 05.57.10.48.78

Appel à vos idées pour l'aménagement sur le rond point

M. Le Maire, Claude GANELON, vous invite à déposer vos idées ou à dessiner ce que vous imaginez sur le rond point situé devant le cimetière.

Vos propositions seront examinées en conseil municipal courant 2017. Ainsi, vous voudrez bien nous faire parvenir vos suggestions écrites ou vos dessins à la Mairie avant le 31 mars 2017.

ARCINOIS EN FORME

Au départ ils n'étaient que deux à marcher. 6 Kms le matin juste pour rester en forme.

Et petit à petit le groupe s'est agrandi.

Il y a ceux qui voulaient marcher, ceux qui ne voulaient pas partir seuls, ceux qui ne savaient pas où aller, ceux qui se disaient 'est ce que je vais y arriver ?'

Le circuit varie tous les jours. Soit dans le village, soit dans le marais où on peut admirer hérons ou cigognes.

Le but principal c'est de faire une activité physique quotidienne, de prendre l'air.

Mais c'est aussi rencontrer son voisin, connaitre son village, discuter de tout et de rien.

Il n'y a pas d'engagement, pas d'obligation ; on vient quand on peut, quand on veut.

C'est en toute simplicité, c'est convivial. On échange une bonne adresse, une recette de cuisine, une astuce pour le jardin.

Une heure de détente, de bien être qui donne le moral pour la journée.

Alors si vous êtes parmi ceux qui n'ont pas encore osé, venez-vous joindre au groupe. N'hésitez pas ! Le rendez vous c'est tous les matins (sauf le weekend) à 8h30 rue de la Croix. Vous serez bienvenus.

Chantal REBILLOUT

Chères Arcinoises, Chers Arcinois,

Comité des fêtes d'ARCINS EN MEDOC

Regardons d'abord en arrière ! Voilà un an que le nouveau bureau a été élu.

C'est l'occasion de faire le point sur la saison écoulée...
En 2016, pour le comité des fêtes c'est l'élection du nouveau bureau avec de nouveaux membres et de nouvelles idées pour vous proposer des manifestations, qui nous l'espérons vous ont apporté satisfaction.
Nous souhaitons permettre à la population Arcinoise, qui augmente d'année en année, de se rencontrer et d'échanger au moment du Carnaval, de la Fête du village, des randonnées, des soirées ...

Les festivités ont commencé avec le bizutage de notre nouveau Président au repas des anciens. Il avait dû donner de sa personne ...

Puis Samedi 19 Mars, jour du Carnaval des enfants dont le thème cette année était les animaux. Défilé des petits et grands dans Arcins puis goûter à l'arrivée.

Au mois d'Avril, a eu lieu notre Fête locale annuelle avec Belote, Loto et Fête foraine tout le week-end. Suivi du vide grenier du Muguet du 1er Mai.

Le dimanche 5 Juin, c'est après une marche de 9km que nous nous sommes retrouvés pour déjeuner grâce à la Rencontre Arcinoise, plus communément appelée le repas des voisins.

Après l'effort, l'heure du réconfort ....Un moment de partage ensoleillée bien agréable ☺

Juillet et Août sont deux mois creux pour nous, mais nous prévoyons pour l'an prochain de fêter le début de l'été en Musique comme il se doit !

Le week-end du 15-16 Octobre nous avons organisé une belote ainsi qu'une nouvelle marche de 9km, qui d'ailleurs a eu beaucoup de succès comme vous le voyez, car nous étions un peu plus de 60 ! Sans oublier que tous les sportifs courageux ont été à chaque fois récompensés par un lot.

+ un modeste vide grenier d'automne.

Après avoir fait 2 belotes cette année et n'ayant pas eu beaucoup de monde, il est peu probable que nous en refassions l'année prochaine.

Pour Novembre, il y a de prévu une Bourse aux jouets et aux vêtements le dimanche 27.

Quant à Décembre, 2 dates sont à retenir :

- la 1ère : Dimanche 4 matin, une marche de 5km est organisée pour le TELETHON

- la 2ème : nous apporterons notre contribution et notre collaboration à l'Arbre de Noël de l'Ecole d'Arcins qui aura lieu le vendredi 9 à la salle des Fêtes.

*➔Et bien voilà une **année 2016** bien remplie pour une reprise !!!*

*Lors de notre Assemblée Générale du mardi 15 novembre, nous avons programmé **le CALENDRIER pour 2017**, à savoir :*

** Dimanche 8 Janvier : Vœux de Monsieur le Maire et récompenses pour les maisons illuminées*

** Dimanche 12 Février : Repas des anciens*

** Mars : Carnaval et sa soirée à thème : Nous comptons sur vous pour venir nombreux vous amuser !*

** Avril : Notre Fête locale annuelle avec barbe à papa, randonnée pédestre, loto, peut-être zumba.*

** Lundi 1er Mai : Vide grenier du muguet et sa restauration rapide sur place*

** Dimanche 11 Juin : Marche + repas de voisins*

** Juin : Fête de l'été en musique, sortie en bus souhaitée possible si vous répondez présents...*

** Octobre : Marche + vide grenier et vide ta chambre :p*

** Novembre : Bourse aux jouets et aux vêtements et sa restauration rapide sur place*

** Décembre : Marche Téléthon + Arbre de Noël*

** 31 Décembre : repas de la Saint sylvestre*

Sachez que la vie et le dynamisme du Comité, c'est l'implication des membres du bureau, des bénévoles de l'association dans la participation aux activités dans le but d'avoir autant sinon plus de manifestations et de joies au sein de notre village. Mais tout cela n'existe pas si encore une fois, vous n'êtes pas là ....car c'est VOUS qui représentez et êtes l'âme de ce village.

Enfin un grand Merci à toute l'Equipe pour le travail effectué sur la saison 2016 ! et sachez que toutes les bonnes volontés sont toujours les bienvenues, même en cours d'année ☺☺

Pour que vous ne preniez pas peur, la preuve en image que la bonne humeur est toujours au rendez-vous tout en travaillant, et oui vivre c'est s'amuser, rigoler, passer de bons moments qui feront de merveilleux souvenirs.

C'est en vous attendant avec impatience, que tous les membres du Comité se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne fin d'année 2016, de bonnes fêtes, une excellente année 2017 à venir à vous et à vos proches.

Et pour finir un grand merci à tous ceux qui participent et répondent présents à la vie festive de notre village ..... ! Surtout continuez ! Restez motivé et connecté !!!!

Sincères amitiés

Fred LEMAITRE 06.59.85.77.00

Le président du Comité des fêtes et son équipe
cdf.arcins@gmail.com
https://www.facebook.com/comite.desfetes.52206

Nucléaire
2016, un drôle d'anniversaire

Il y a 30 ans, le 26 avril 1986, le réacteur n°4 de la centrale nucléaire de Tchernobyl (Ukraine) explosait en projetant dans l'atmosphère des quantités considérables de radioéléments. Pendant des mois, les « liquidateurs », de 600 000 à 900 000 personnes, essentiellement des jeunes appelés recrutés sur tous le territoire de l'URSS, se relaient dans des conditions sanitaires catastrophiques pour éteindre l'incendie, puis pour tenter à tout prix d'étouffer la fusion du cœur du réacteur. Comme celui-ci menace de s'enfoncer dans le sol, un tunnel de 167 mètres de long est creusé sous le réacteur pour y construire une dalle de béton. Un sarcophage est ensuite construit pour isoler le site.

La centrale n'arrête pas pour autant de fonctionner.

- 1996 : 10 ans après la catastrophe, le réacteur numéro 1 est définitivement arrêté.
- 1998 : arrêt du réacteur numéro 3 pour des réparations sur les systèmes de refroidissement et de sécurité.
- 1999 : travaux de réfection des systèmes de surveillance du sarcophage. Et redémarrage du réacteur numéro 3.
- 28 mars 2000 : construction de l'unité de stockage de combustible irradié.
- 29 mars 2000 : l'Ukraine prépare la fermeture définitive de la centrale.
- Juillet-novembre-décembre 2000 : Séries d'incidents sur le réacteur 3
- 15 décembre 2000 : Tchernobyl cesse toute activité.
-

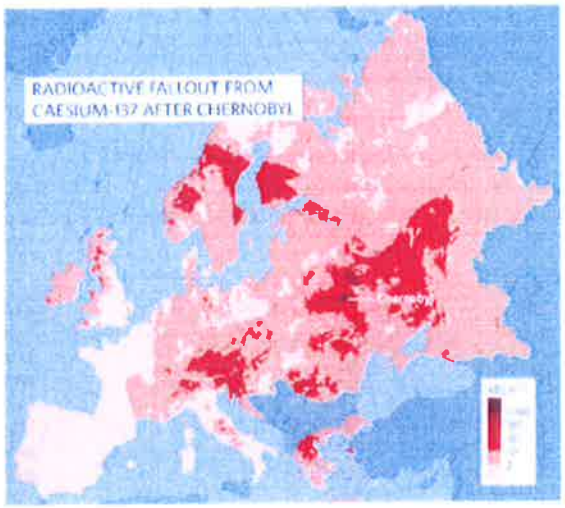

Aujourd'hui, trente ans après, la centrale nucléaire de Tchernobyl aura bientôt son nouveau dôme. Construit à quelques centaines de mètres du réacteur 4, qui avait explosé, la gigantesque structure en acier va recouvrir le premier sarcophage de béton, construit à la va-vite après la catastrophe, en effet d'importantes fissures étaient rapidement apparues sur celui-ci. La neige et l'eau s'y étaient infiltrées et le risque d'effondrement s'était aggravé d'année en année. Une menace prise très au sérieux par les instances européennes qui financent le projet, puisque ce bloc de béton confine encore 200 tonnes de magma hautement radioactif.

Il y as 5 ans l'accident nucléaire de Fukushima a eu lieux le 11 mars 2011 au Japon, à la suite d'un séisme et d'un tsunami.
Aujourd'hui à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, les efforts se poursuivent pour maîtriser les installations dans un contexte toujours difficile lié à une connaissance encore limitée cinq ans après, de l'état des réacteurs et des bâtiments endommagés. Ces actions s'inscrivent dans un plan à long terme qui doit aboutir au démantèlement de la centrale d'ici 30 à 40 ans. Il s'agit d'un accident nucléaire majeur classé au niveau 7, le plus élevé, de l'échelle internationale des événements nucléaires, ce qui le place au même degré de gravité que la catastrophe de Tchernobyl, compte tenu du volume important des rejets
Par ailleurs, la pollution des eaux souterraines due aux dégradations des barrières de confinement entraîne toujours des rejets radioactifs diffus dans l'environnement. Cette situation oblige Tepco, l'exploitant de la centrale japonaise, à mettre en œuvre des dispositions spécifiques, en particulier la couverture des bâtiments des réacteurs endommagés et la construction de barrières enterrées.

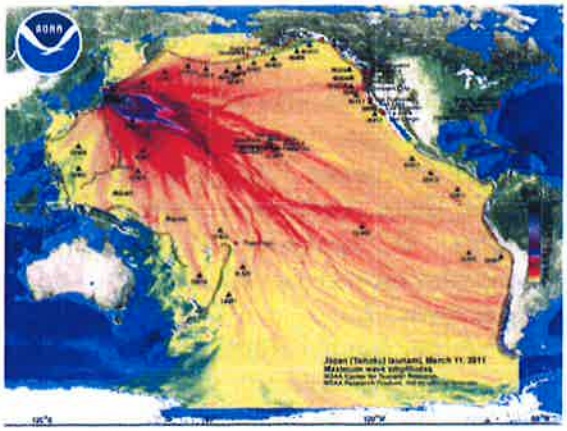
Carte de la contamination du pacifique

A l'inverse des autorités soviétiques puis ukrainiennes après l'accident de Tchernobyl, le Japon a décidé de « reconquérir » les territoires contaminés. Cinq ans après l'accident, les actions massives de décontamination et de revitalisation se poursuivent tant dans les zones évacuées que dans celles contaminées mais non évacuées. Toutefois, un grand nombre des personnes évacuées estiment que les conditions de leur retour de maniére acceptables ne sont pas réunies. À ce jour, seuls 900 des 80 000 personnes évacuées sont rentrés chez elles.

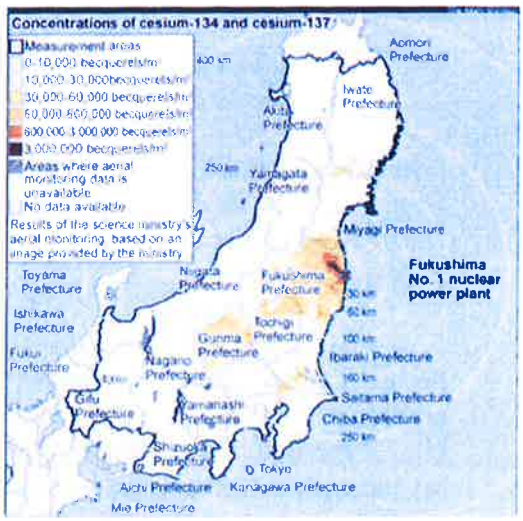

Au niveau international et en France, l'accident a conduit à renforcer les dispositions de sûreté et à lancer de nouveaux programmes de recherche. L'accident de Fukushima a également montré une vulnérabilité des installations nucléaires en cas d'agressions naturelles extrêmes et multiples. Au niveau mondial, ce constat a conduit à lancer de nouveaux programmes de recherche et à renforcer les dispositions de sûreté. C'est dans ce cadre que la France a défini un « noyau dur post-Fukushima » qui vise à doter progressivement les installations de l'Hexagone d'une ligne de défense supplémentaire pour faire face à des niveaux d'agressions supérieurs à ceux précédemment envisagés.

A la découverte de l'atome

La radioactivité n'est pas une invention humaine. Ce phénomène naturel a été découvert à la fin du XIXe siècle par un français, Henri Becquerel. Tout au long du XXe siècle, des physiciens devenus célèbres ont ensuite appris à apprivoiser ses propriétés.

Henri Becquerel

Tout commence en décembre 1895, lorsque le physicien allemand Wilhelm Röntgen découvre les rayons X, utilisés aujourd'hui dans de nombreuses applications comme l'imagerie médicale. L'année suivante, un physicien français, Henri Becquerel, cherche à approfondir les observations de Röntgen. Il souhaite notamment découvrir si les phénomènes de phosphorescence et de fluorescence de l'uranium sont de même nature que les rayons X.
Pour vérifier son hypothèse, il mène une série d'expériences, lors d'un jour sans soleil, Becquerel qui ne peut exposer ses sels d'uranium phosphorescents à la lumière, les range alors dans un tiroir où il a déjà entreposé une plaque photographique vierge, protégée par du papier noir. Au bout de quelques jours, cette plaque porte la trace d'un rayonnement alors que les sels sont restés à l'abri de la lumière. Le physicien s'aperçoit ensuite que ce rayonnement, qu'il appelle *"rayons uraniques"*, est émis par plusieurs sels d'uranium, phosphorescents ou non. Becquerel en tire deux conclusions :

- l'uranium émet naturellement un rayonnement qui lui est propre
- l'intensité de ce rayonnement persiste dans le temps.

Lorsqu'il se demande d'où l'uranium peut tirer son énergie avec une telle persistance, Henri Becquerel vient de découvrir le phénomène de la radioactivité.
Dans les décennies suivantes, d'autres scientifiques consacrent leurs travaux à ce phénomène physique fascinant.

Pierre et Marie Curie.

Marie Curie, une physicienne polonaise naturalisée française, décide de continuer les travaux de Becquerel sur les "rayons uraniques". Au cours de ses recherches sur de nombreux minerais, elle s'aperçoit que d'autres éléments émettent également des rayonnements. Comprenant que ces rayonnements sont une propriété générale de la matière, elle leur donne le nom de radioactivité (du latin radius, rayon). Pierre Curie s'associe aux recherches de son épouse, et en 1898, le couple découvre deux éléments radioactifs encore inconnus, le Polonium et le Radium.

Ces découvertes fondamentales ouvrent un vaste champ de recherches. Dès lors, les physiciens explorent le cœur de la matière : les atomes.

En 1934, Irène et Frédéric Joliot-Curie créent les premiers éléments radioactifs artificiels. L'homme est alors capable de maîtriser le phénomène, ouvrant la voie à une nouvelle ère scientifique et technique.

Aux premiers temps de la radioactivité

Peu après la découverte de la radioactivité par Henri Becquerel et du radium par Marie Curie à la fin du XIXe siècle, cette nouveauté fait l'objet d'un véritable engouement. À l'époque, les risques liés à la radioactivité sont méconnus et l'on imagine qu'elle ne présente que des bienfaits "miraculeux" pour l'homme. Cela donne naissance à une "industrie du radium", florissante dans l'entre-deux guerres.

Ainsi de 1920 à 1940, personne n'a conscience des dangers de la radioactivité. Celle-ci fait même l'objet d'un véritable enthousiasme. On utilise le radium dans la fabrication de matériel médical ou d'objets du quotidien. Des objets qui, pour certains, dorment encore dans les caves et les greniers mais qui sont désormais classés parmi les déchets radioactifs. L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs en assure aujourd'hui gratuitement la collecte.

Aujourd'hui

Les propriétés de la radioactivité, sont toujours et plus que jamais, employées dans une multitude de domaines (médecine, agriculture, agroalimentaire...), mais on en connaît aussi les dangers, ce qui amène à en limiter et a en contrôler son utilisation.

Depuis 1934, la radioactivité artificielle permet de créer à volonté des atomes radioactifs. Cette découverte a ouvert de nouvelles possibilités d'analyses et de traitements médicaux.
On diagnostique des cancers par le biais de scintigraphies et tomographies, autorisant des examens poussés d'organes en fonctionnement (cœur, cerveau, poumons, os, reins), on traite des tumeurs grâce à la radiothérapie, qui emploie les rayonnements des radionucléides pour détruire les cellules cancéreuses.

Les radionucléides possèdent de nombreux usages en géologie, océanographie ou climatologie. Ils ont notamment permis de déterminer l'âge de la Terre et de découvrir l'histoire du climat. La radioactivité est aussi un moyen de prévoir les éruptions volcaniques et les séismes, et de suivre à la trace les courants océaniques.

Aujourd'hui, les trois-quarts de l'électricité française sont produits dans des centrales nucléaires qui fonctionnent grâce à la particularité de certains atomes radioactifs. Ces derniers dégagent une forte chaleur en se désintégrant. C'est le cas de l'uranium et du plutonium, utilisés comme combustibles dans ces centrales. Ils se désintègrent lors de la fission nucléaire de l'atome. Découvert en 1938, ce principe fournit une énergie abondante à partir d'une petite quantité de combustible, mais il engendre d'autres problèmes…

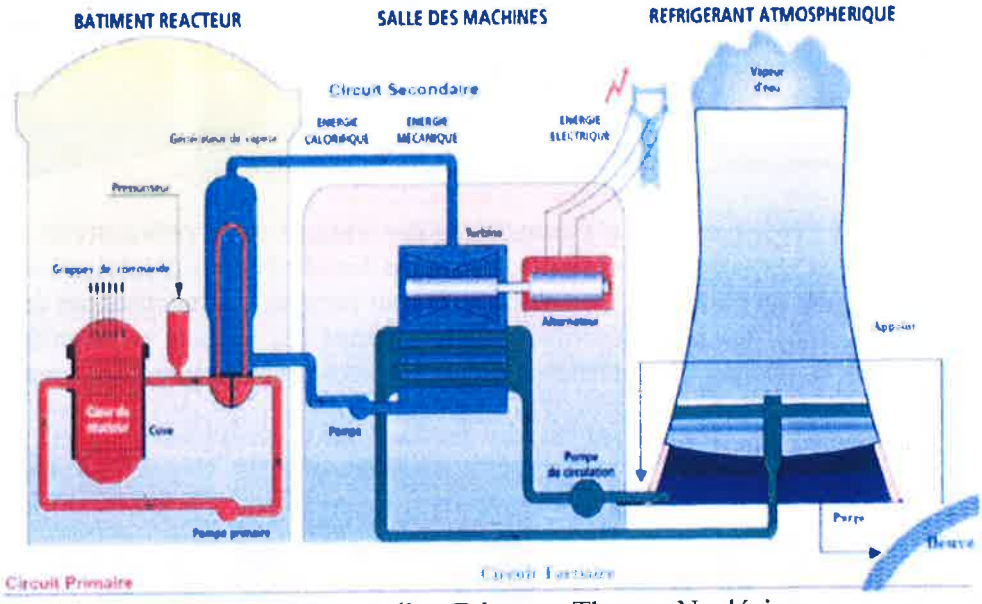

Fonctionnement d'un Réacteur Thermo Nucléaire

La muséographie exploite les propriétés des atomes radioactifs pour identifier, dater et traiter toutes sortes de pièces et de vestiges. On peut ainsi authentifier des œuvres et connaître leur provenance, par la datation des pièces grâce au carbone 14 et à la thermoluminescence. La consolidation des objets fragiles par irradiation, l'identification des techniques et matériaux caractérisant les œuvres, la désinfection des sites ou pièces attaqués par des parasites.

Dans les secteurs agricole et agroalimentaire, la radioactivité est utilisée par exemple pour la protection des cultures contre les insectes ou la conservation des aliments. Dans l'industrie, on l'utilise pour des tâches variées comme le contrôle des soudures, la détection de fuites, la détection d'incendies.

Comprendre

Pour quantifier la radioactivité et ses effets, on emploie des appareils et des unités de mesure spécifiques. Il existe deux principales unités : le becquerel et le sievert qui permettent de mesurer, l'un, le niveau de radioactivité, l'autre, les effets biologiques de cette radioactivité sur les organismes vivants.

Le becquerel (Bq) mesure le niveau de radioactivité (appelé activité) c'est-à-dire le nombre de désintégrations par seconde.
1Bq = 1 désintégration par seconde

Cette unité de mesure est trop petite pour exprimer les niveaux de radioactivité que l'on observe dans la nature. C'est pourquoi on emploie plutôt ses multiples pour exprimer la radioactivité de la matière :

1 kilobecquerel (kBq) = 1 000 Bq,
1 Mégabecquerel (MBq) = 1 million de Bq,
1 Gigabecquerel (GBq) = 1 milliard de Bq,
1 Térabecquerel (TBq) = 1 000 milliards de Bq.

Exemple : dans la nature, un caillou de granit pesant 125 g a une radioactivité de 1 kBq.

Le sievert (Sv) permet d'évaluer les effets biologiques des rayonnements sur un organisme vivant exposé à la radioactivité. Ces effets varient en fonction de la nature des rayons et selon les organes irradiés. L'unité la plus fréquemment employée est le millisievert (mSv), qui correspond à un millième de sievert (1/1 000e de Sv).
Exemple : lors d'une radiographie pulmonaire, l'organisme reçoit 0,3 mSv.

Mesures

À l'état naturel, certains radionucléides sont faiblement radioactifs, alors que d'autres sont énormément radioactifs. Pour deux échantillons de matière contenant chacun des radionucléides de deux types différents, on peut ainsi passer d'une radioactivité de quelques dizaines de becquerels à une radioactivité de plusieurs millions de milliards de becquerels par gramme. De plus, ces éléments présentent une radioactivité plus ou moins longue.

Périodes radioactives de quelques isotopes

isotope		période
iode	^{131}I	8,02 jours
krypton	^{85}Kr	10,70 ans
tritium	^{3}H	12,30 ans
carbone	^{14}C	5 700 ans
plutonium	^{239}Pu	24 300 ans
plutonium	^{244}Pu	80,8 millions d'années
iode	^{129}I	17 millions d'années
uranium	^{235}U	710 millions d'années
uranium	^{238}U	4,5 milliards d'années
thorium	^{232}Th	14 milliards d'années

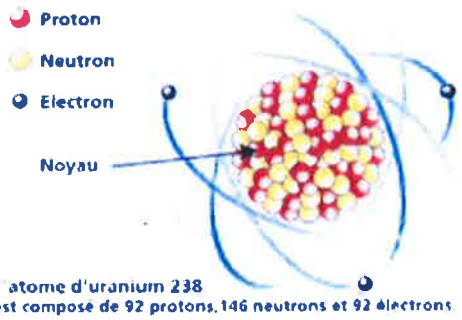

L'atome d'uranium 238 est composé de 92 protons, 146 neutrons et 92 électrons

Il existe un lien direct entre la durée de vie d'un atome radioactif et l'intensité de sa radioactivité (appelée activité). En effet, pour deux échantillons de matière du même poids, celui contenant les radionucléides ayant la période radioactive la plus longue sera le moins radioactif.

Gestion

En France il as été décidé d'assurer l'isolement des déchets radioactifs grâce à une barrière géologique naturelle (enfouissement), ce qui nécessite une excellente connaissance des sites dans lesquels sont implantés les stockages.
Pour ne pas laisser aux générations futures la responsabilité de la gestion des déchets, les centres de stockage sont conçus pour être fermés et rester sûrs sans qu'aucune intervention humaine ne soit nécessaire, c'est le choix des pouvoirs publics.

Cependant, le stockage des déchets les plus radioactifs est conçu lui, pour être réversible, sur une période d'au moins 100 ans, afin de laisser aux prochaines générations le choix du devenir de ce stockage. Pour tous les centres de stockage, des dispositions sont prises pour conserver les informations sur l'existence et sur le contenu de ces centres ainsi que favoriser la transmission de cette mémoire aux générations futures.

L'ASN, autorité de sureté nucléaire, assure au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques liés à l'utilisation du nucléaire. La sûreté nucléaire enveloppe l'ensemble des dispositions techniques et des mesures d'organisation relatives à la conception, à la construction, au fonctionnement, à l'arrêt et au démantèlement des installations nucléaires de base, ainsi qu'au transport des substances radioactives, prises en vue de prévenir les accidents ou d'en limiter les effets.

Les Enjeux

Les applications civiles de l'énergie nucléaire sont controversées en raison :

-des risques d'accident nucléaire grave sur un réacteur nucléaire ou au cours du cycle
-du combustible ;
-du risque de prolifération nucléaire ;
-du risque de terrorisme nucléaire par le détournement de matière radioactive pour l'utiliser comme toxique ou pour fabriquer une « bombe radiologique », ou par l'attaque directe d'un réacteur ;
-du coût économique de la gestion des déchets radioactifs à très long terme (notamment son financement) et du démantèlement nucléaire ;
-de réserves mondiales en combustibles limitées : ces ressources exploitables dans les conditions économiques actuelles sont disponibles dans des ordres de grandeurs comparables, bien que plus élevés, aux ressources pétrolières et gazières (soit environ 90 ans à consommation constante 46 contre 50 à 60 ans pour les hydrocarbures) ;
-de la dépendance envers les pays producteurs d'uranium (tous situés hors d'Europe) ;
-des impacts environnementaux de l'exploitation des mines d'uranium.

Cependant, les partisans des applications civiles de l'énergie nucléaire avancent d'autres arguments :

Les filières nucléaires émettent relativement peu de dioxyde de carbone, contrairement aux énergies fossiles qui en produisent énormément. Elles peuvent de ce fait contribuer à la réduction de la production de ce gaz à effet de serre qui a été identifié comme un des vecteurs responsables du réchauffement climatique de la planète. Cette contribution pourrait toutefois être identique en investissant dans d'autres filières (énergies renouvelables en particulier) l'argent attribué au nucléaire.

Les matières fissiles sont très répandues dans le monde, elles n'interviennent que de manière marginale dans le coût de l'énergie produite, et si l'on accepte un coût supérieur de l'énergie, les ressources potentielles (écorce terrestre, eau de mer) sont plus élevées que les ressources existantes pour les combustibles carbonés (charbon, gaz, pétrole).

La filière de génération IV permettant la surgénération (surgénérateurs de type Superphénix), ainsi que les filières utilisant le thorium, ou les centrales à fusion, si elles étaient mises au point, pourraient alimenter toute la planète durant plusieurs milliers d'années au rythme de consommation actuelle. L'industrie nucléaire échoue cependant depuis 50 ans à installer de telles filières.

Du côté de l'européisme, on estime également que le nucléaire permet de réduire la dépendance européenne au pétrole acheté aux pays du Golfe, et qu'il fait partie des outils permettant de construire une Europe relativement autonome et indépendante. Cet argument néglige cependant le fait que la quasi totalité du combustible nucléaire, l'uranium, est importé.

Pour les pays qui maîtrisent l'ensemble du cycle du combustible nucléaire, l'énergie nucléaire permet de réduire la dépendance énergétique nationale. Ce qui n'est cependant pas le cas de la France, dans la mesure où elle importe la totalité de son uranium du Niger, du Canada et du Kazakhstan.

J.B.BARBIER

Vaccination - êtes-vous à jour ?

2016
calendrier simplifié des vaccinations

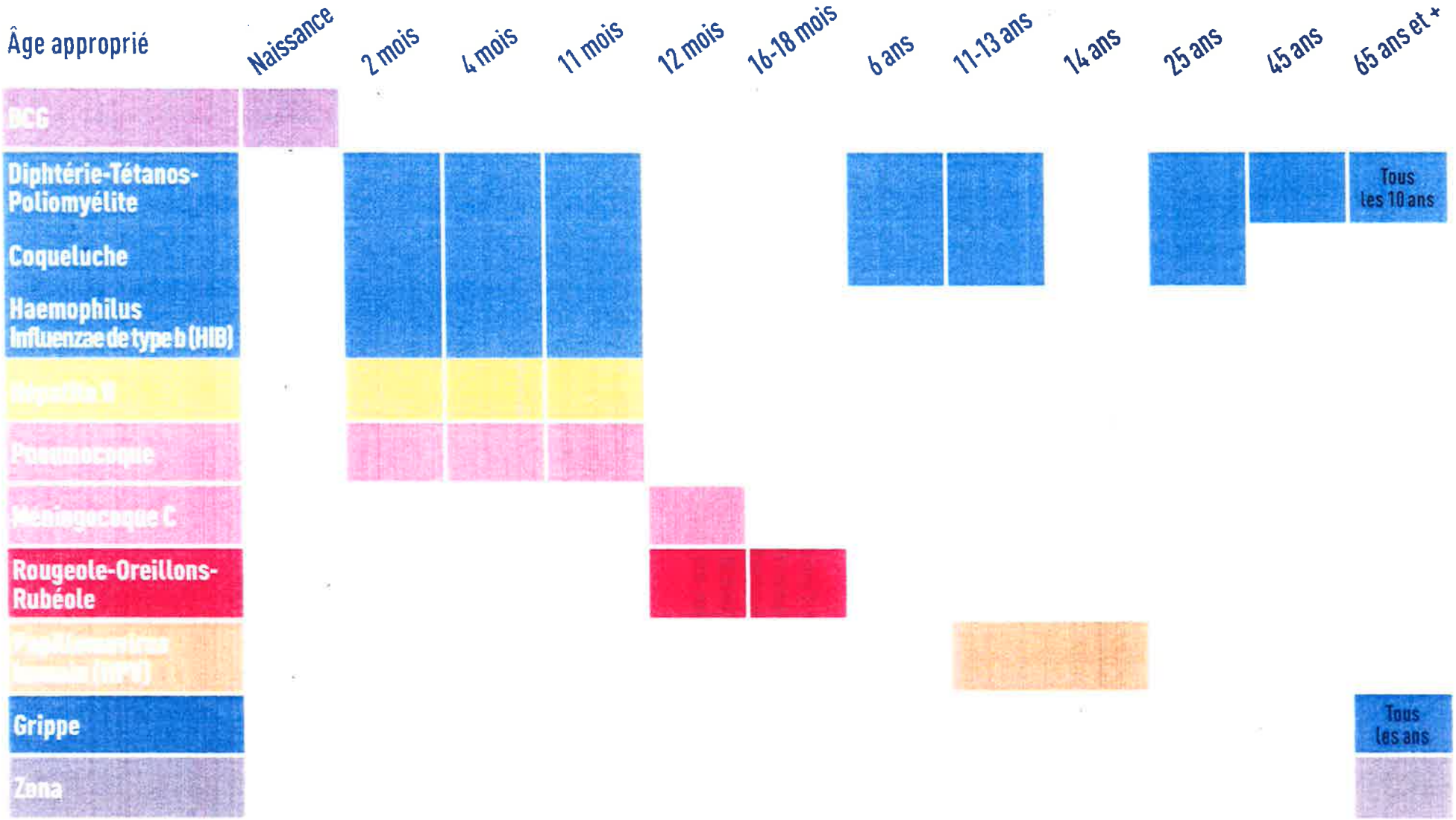

En savoir plus

Qu'est-ce que ça veut dire «être à jour» ?

«Être à jour» c'est avoir reçu les vaccins recommandés en fonction de son âge et avec le bon nombre d'injections pour être protégé.

Si mes vaccins ne sont pas «à jour» ?

Il n'est pas nécessaire de tout recommencer, il suffit de reprendre la vaccination au stade où elle a été interrompue. On parle de «rattrapage».

La vaccination permet de se protéger et de protéger les autres.

BCG (Tuberculose)

La vaccination contre la tuberculose est recommandée dès la naissance et jusqu'à l'âge de 15 ans chez certains enfants exposés à un risque élevé de tuberculose.

Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite

Les rappels de l'adulte sont recommandés à âges fixes soit 25, 45, 65 ans et ensuite tous les dix ans.

Coqueluche

Le rappel coqueluche se fait à 25 ans. Les futurs parents sont particulièrement concernés, car la vaccination protège les nourrissons de moins de 6 mois dont la vaccination n'est pas complète ; la vaccination est à nouveau recommandée à l'entourage des nourrissons à l'occasion d'une nouvelle grossesse, si le dernier rappel coqueluche date de plus de dix ans.

Hépatite B

La vaccination des nourrissons débute à l'âge de 2 mois. Si la vaccination n'a pas été effectuée au cours de la première année de vie, elle peut être réalisée jusqu'à 15 ans inclus. À partir de 16 ans, elle est recommandée uniquement chez les personnes exposées au risque d'hépatite B.

Pneumocoque

La vaccination des nourrissons débute à l'âge de 2 mois. Au-delà de 24 mois, cette vaccination est recommandée dans des situations particulières.

Méningocoque C

La vaccination est recommandée aux enfants âgés de 12 mois avec un rattrapage jusqu'à l'âge de 24 ans inclus.

Rougeole-Oreillons-Rubéole

La vaccination est recommandée pour tous les enfants à l'âge de 12 mois avec une deuxième dose entre 16 et 18 mois. Pour les personnes nées à partir de 1980, être à jour signifie avoir eu deux doses de vaccin.

Papillomavirus humain (HPV)

La vaccination est recommandée chez les jeunes filles âgées de 11 à 14 ans avec un rattrapage jusqu'à 19 ans inclus.

Grippe

La vaccination est recommandée chaque année pour les personnes à risque y compris les enfants à partir de 6 mois, les femmes enceintes et pour toutes les personnes âgées de 65 ans et plus.

Zona

La vaccination est recommandée chez les personnes âgées de 65 à 74 ans inclus.

313-63316-PC Mise à jour : février 2016

Une question ? Un conseil ?
Parlez-en à votre médecin, votre sage-femme ou votre pharmacien.

inpes
institut national de prévention et d'éducation pour la santé

Chères Arcinoises, chers Arcinois,

Nous vous proposons de nous retrouver tous les dimanches matin à 9h00 pour une randonnée faite dans la bonne humeur mais avec beaucoup de sérieux.

N'hésitez pas, rendez vous le dimanche 8 janvier 2017 sous l'olivier de notre joli village pour une marche qui, nous l'espérons, deviendra indispensable à votre week-end.

Les marcheurs.